

Licence pro 2012 : s'insérer dans un contexte économique dégradé

Alors qu'ils se présentent sur le marché de l'emploi dans un contexte économique peu favorable, les conditions d'emploi des diplômés de licence professionnelle en 2012 sont stables, trente mois après l'obtention de leur diplôme. Et ce malgré des débuts de carrière plus laborieux, avec notamment un allongement du temps d'accès à l'emploi. Et finalement, les trois quarts des diplômés ont une carrière sans discontinuité.

Conditions d'emploi stables malgré un contexte difficile

Les diplômés 2012 arrivent sur le marché de l'emploi dans un contexte économique particulièrement dégradé : la crise qui sévit en France depuis 2008 s'accroît à partir de 2011 : le taux de chômage, évalué à 9,0 % au deuxième trimestre 2011, ne cesse de croître : il s'établit à 10,1 % au quatrième trimestre 2012 et atteint 10,4 % au quatrième trimestre 2014. Le chômage des jeunes (15-24 ans) est particulièrement élevé et dépasse 23 % à partir de 2013¹.

Depuis 5 ans, le temps d'accès à l'emploi s'allonge : pour les diplômés 2012, en moyenne, 3,5 mois se sont écoulés entre l'obtention de leur licence professionnelle et leur prise de poste (contre 2,7 mois pour la promotion 2008). Et si 72 % ont accédé à l'emploi en 3 mois ou moins, quasiment 10 % ont mis plus d'un an pour prendre leur premier poste. Néanmoins, 30 mois après leur sortie de formation, le taux de chômage, qui s'élève à 10 %, est relativement stable. De plus, les conditions d'emplois sont peu sensibles à la conjoncture : 81 % ont signés des contrats stables (CDI ou emplois de fonctionnaire), 83 % occupent des emplois relevant des catégories de professions intermédiaires ou cadres et professions intellectuelles supérieures² et 97 % travaillent à temps complet. Si le salaire à l'embauche n'a guère évolué depuis la promotion 2010 (+ 15 euros) le salaire perçu au moment de l'enquête atteint son niveau le plus élevé depuis cinq ans (1 900 euros net mensuel en moyenne).

Condition d'insertion des diplômés de licence professionnelle

	Promotion 2008	Promotion 2009	Promotion 2010	Promotion 2011	Promotion 2012
Effectifs	1 019	991	1 103	1 044	1 040
Taux de poursuite d'études (%)	26	38	36	34	35
Taux de chômage (%)	8	8	11	10	10
Temps d'accès à l'emploi (%)	2,7	3,0	3,2	3,3	3,5
Part des emplois stables (%)	81	80	79	82	81
Part des PCS* cadres (%)	19	16	16	17	15
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	64	69	69	64	68
Salaire net moyen à l'embauche**	1 570 €	1 473 €	1 508 €	1 517 €	1 523 €
Salaire net moyen à trente mois**	1 772 €	1 856 €	1 892 €	1 856 €	1 900 €

* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

** Pour les salariés en France, à temps complet

Sources : Enquêtes Insertion des diplômés de licence professionnelle de l'UPEM, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015

¹ Source : INSEE

² Selon la nomenclature des PCS de l'INSEE

Des débuts de carrière difficiles

Les diplômés 2012 ont mis plus de temps, en moyenne, pour accéder à leur premier emploi. De surcroît, les conditions d'emplois, pour ce premier poste, se sont dégradées par rapport à la promotion 2010 : 61 % ont signé des contrats stables (contre 66 %), 75 % occupent des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire (contre 79 %). Au total, le premier emploi correspond à un emploi stable sans déclassement³ pour 51 % des diplômés (contre 58 %). Finalement, si leurs premiers pas professionnels sont malaisés, les diplômés ont finalement rattrapé leur retard trente mois après l'obtention de leur licence professionnelle.

Meilleure insertion des diplômés de Sciences, technologies, santé

Parmi les diplômés, ceux du domaine Sciences, technologies, santé ont de meilleures conditions d'emplois : leurs emplois sont moins souvent déclassés (5 %), mieux rémunérés (+ 177 €), et ce dès l'embauche (+ 196 €). Les conditions d'emplois des diplômés du domaine Sciences humaines et sociales et Droit, économie, gestion sont assez proches. Les premiers se distinguent toutefois par des contrats moins souvent stables (69 % contre 83 %), certainement en raison d'emploi dans la Fonction publique plus fréquent (26 % contre 4 %). En revanche, les emplois des seconds sont plus souvent déclassés (26 % contre 14 %).

Les diplômés de licence professionnelle

Les diplômés 2012 ont obtenu l'une des 46 licences professionnelles de l'UPEM, regroupées en 20 mentions et classées dans 3 domaines de formation : 52 % des étudiants relèvent du domaine Droit, économie, gestion, 34 % du domaine Sciences, technologies, santé et 14 % du domaine Sciences humaines et sociales.

Quasiment toutes les licences professionnelles de l'UPEM sont ouvertes à l'apprentissage ; et 62 % des diplômés ont suivi leur formation sous le régime de l'apprentissage. Les diplômés de formation continue (19 %, dont plus des deux tiers en contrat de professionnalisation) sont aussi nombreux que les diplômés de formation initiale classique.

35 % poursuivent des études après une licence professionnelle

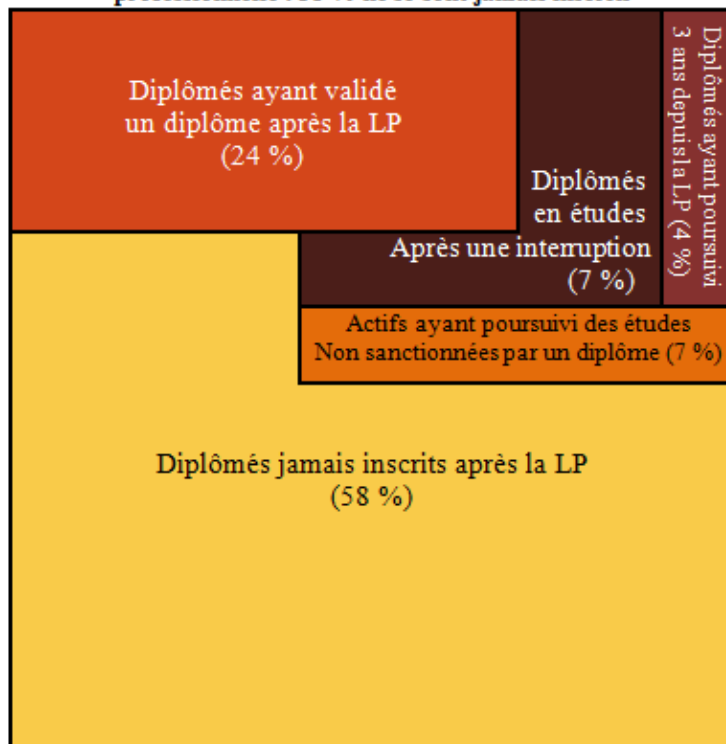
Après l'obtention de leur licence professionnelle, 35 % des diplômés se sont inscrits dans une formation. Ils sont aussi nombreux à préparer un master universitaire qu'une formation d'école spécialisée, notamment en marketing, en gestion, ressources humaines, communication, informatique, ... (respectivement 42 % et 44 %). Cette poursuite d'études a permis à 63 % d'entre eux de valider un titre de niveau I et secondairement un titre de niveau II (7 %). 14 % sont toujours inscrits, 3 ans après l'obtention de leur licence professionnelle, et sont donc susceptibles d'obtenir un diplôme plus élevé.

De plus, 12 % des diplômés reprennent leurs parcours d'études après une ou deux années d'interruption : un tiers d'entre eux en master universitaire et un peu moins de la moitié en école spécialisée. Au total, 42 % des diplômés de licence professionnelle se sont inscrits dans une formation depuis l'obtention de leur diplôme.

Au moment de l'enquête, 12 % des diplômés de licence professionnelle sont inscrits dans

une formation, et 42 % d'entre eux n'ont jamais interrompu leurs parcours d'études. Au moment de l'enquête, 12 % des diplômés de licence professionnelle sont inscrits dans une formation, et 42 % d'entre eux n'ont jamais interrompu leurs parcours d'études. A l'inverse, 76 personnes se présentent sur le marché de l'emploi après une poursuite d'études non sanctionnée par un diplôme.

Parcours de formation après l'obtention d'une licence professionnelle : 58 % ne se sont jamais inscrits



Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de licence professionnelle, 2015

³ Emplois relevant de la catégorie des ouvriers ou des employés

L'apprentissage : un atout pour l'insertion

Les diplômés ayant obtenu leur licence professionnelle en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation connaissent de meilleures conditions d'emploi que les diplômés de formation initiale classique, et ce dès le premier emploi : ils occupent plus souvent des emplois stables, plus souvent à temps complet et moins souvent déclassés et mieux rémunérés. De plus, ils sont moins souvent au chômage 18 mois et 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Les conditions d'emplois s'améliorent pour tous les diplômés, mais plus fortement pour les diplômés de formation initiale classique. Aussi, les écarts de conditions d'emploi se resserrent, à l'exception du salaire moyen au moment de l'enquête (+ 269 € à l'avantage des diplômés sous contrat contre + 187 € à l'embauche).

Si les apprentis s'insèrent mieux, c'est parce qu'ils sont plus souvent recrutés dans leur entreprise de formation (42 % contre 19 % des diplômés ayant effectué un stage). Et les conditions d'emplois sont meilleures pour les diplômés embauchés. Toutefois, même quand ils ne sont pas restés dans leur entreprise, les conditions d'insertion sont plus favorables pour les apprentis. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait : en premier lieu, les entreprises formant des apprentis ont un besoin de main d'œuvre. Et l'apprentissage permet de « flexibiliser la relation salariale en temps de crise » (Mignot-Gérard et al., 2015). En effet, l'apprentissage permet la disponibilité de collaborateurs testés et formés mais sans obligation d'engagement sur le long terme. De plus, en amont, les apprentis sont multi-sélectionnés (par l'entreprise et l'établissement formateur). Il s'agit donc d'étudiants disposant des compétences et connaissances pour affronter le marché de l'emploi. Sans doute se seraient-ils aussi bien insérés s'ils n'avaient pas été apprentis durant leur formation.

Toutefois, et pour la première fois depuis cinq ans, le temps d'accès à l'emploi des diplômés sous contrat n'est pas plus court que celui des diplômés de formation initiale classique. En effet, les apprentis non recrutés dans l'entreprise de leur formation connaissent un temps d'accès à l'emploi plus long que les diplômés de formation initiale classique (5,4 mois en moyenne contre 3,9 mois).

Insertion comparée des diplômés en apprentissage/contrat de professionnalisation et en formation initiale

	Apprentis et en contrat de professionnalisation	Formation initiale classique
Temps d'accès à l'emploi (mois)	3,5	3,2
Taux de chômage à 30 mois	8	18
Taux de chômage à 18 mois	16	31
Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme		
Emploi stable (%)	83	67
PCS Cadre et PI* (%)	85	71
Emploi à temps complet (%)	98	95
Salaire net moyen (en euros)**	1 880	1 611
Conditions d'emploi pour le premier emploi		
Emploi stable (%)	64	35
PCS Cadre et PI* (%)	78	52
Emploi à temps complet (%)	95	88
Salaire à l'embauche (en euros)**	1 536	1 342

* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

** Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de licence professionnelle, 2015

Méthodologie

Cette étude porte sur le parcours et l'insertion professionnelle après l'obtention d'une licence professionnelle en 2012 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). Cette étude porte sur 1 441 personnes (parmi les 1 548 diplômés). En effet, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre de formations délocalisées à l'étranger ont été exclus.

Nous faisons l'hypothèse que l'insertion professionnelle est liée au dernier diplôme obtenu. Aussi, pour les 62 étudiants ayant validé un master à l'UPEM deux ans après leur licence professionnelle, le parcours a été reconstitué partir de la base de données administrative et pédagogique de l'Université. Il en est de même pour les 2 étudiants ayant obtenu une autre licence professionnelle et les 4 étudiants inscrits trois années consécutives à l'UPEM.

Les autres diplômés (1 373 personnes) ont été sollicités par téléphone, et secondairement par voie électronique, pour compléter un questionnaire ; 71 % ont participé à l'enquête. Les non répondants ne diffèrent pas significativement des répondants. Aussi, les résultats de l'enquête peuvent être étendus à l'ensemble des diplômés.

Au total, le parcours de 72 % des diplômés a pu être reconstitué. L'étude de l'insertion professionnelle concerne les diplômés actifs ayant pour diplôme le plus élevé la licence professionnelle obtenue en 2012, soit 665 personnes. Parmi elles, 76 personnes se sont inscrites dans une formation après leur licence professionnelle, formation non sanctionnée par l'obtention d'un diplôme (cf. encadré 35 % de poursuites d'études après une licence professionnelle)

Les trois quarts des diplômés ont une carrière sans discontinuité

Parmi les diplômés sur le marché du travail un peu plus d'un an après l'obtention de leur licence professionnelle, soit en décembre 2013, 18 % recherchaient un emploi. Un an plus tard, ils ne sont plus que 10 % dans ce cas. Les actifs en décembre 2013 ont été classés au regard de leur situation professionnelle à ces deux dates :

- ✓ Les trois quarts des actifs en décembre 2013 occupaient un emploi en décembre 2013 et en décembre 2014
- ✓ Un cinquième ont connu une ou plusieurs périodes de chômage, mais ont déjà travaillé depuis l'obtention de leur diplôme
- ✓ Marginalement, des diplômés, bien qu'actifs, n'ont jamais occupé d'emploi. Cela ne concerne qu'une dizaine de personnes.
- ✓ 4 % des diplômés actifs en décembre 2013 se sont retirés du marché du travail, notamment pour s'inscrire dans une formation. C'est plus souvent le cas de diplômés qui étaient en recherche d'emploi (7 %) que ceux qui en occupaient un (2 %).

De plus, les diplômés ayant connu au moins une période de chômage ont essuyé des débuts de carrière plus difficiles que ceux en emploi aux deux dates de référence : ils ont mis plus de temps pour accéder à l'emploi (en moyenne 7,7 mois contre 2,3 mois), leur premier emploi était moins souvent stable (35 % d'emplois à durée indéterminée contre 73 %) et plus souvent à temps partiel (10 % contre 5 %). Il s'agit plus souvent d'emplois relevant de la PCS des employés ou des ouvriers (37 % contre 20 %). Et au moment de l'enquête, même si leurs conditions d'emploi se sont améliorées, elles demeurent moins favorables : leur contrats sont moins souvent stables (62 % contre 86 %), moins souvent à temps complet (90 % contre 95 %), moins souvent qualifiés (70 % occupent des emplois relevant de la PCS des cadres ou professions intellectuelles supérieures ou des professions intermédiaires contre 85 %) et moins bien rémunérés (- 187 euros en moyenne).

Les diplômés sous le régime de l'apprentissage ou en contrat de professionnalisation ont moins souvent eu des carrières discontinues que les diplômés de formation initiale classique (18 % contre 33 %).

Conditions d'emplois et déroulé de carrière*

	Carrière pleine	Carrière discontinue
Temps d'accès à l'emploi (mois)	2,3	7,7
Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme		
Emploi stable (%)	86	62
PCS Cadre et PI* (%)	85	70
Emploi à temps complet (%)	98	92
Salaire net moyen (en euros)	1931	1743
Conditions d'emploi pour le premier emploi		
Emploi stable (%)	73	35
PCS Cadre et PI* (%)	79	63
Emploi à temps complet (%)	95	90
Salaire à l'embauche (en euros)	1541	1530

* Les actifs en décembre 2013 sont classés selon leur situation en décembre 2013 et décembre 2014 :

- « Carrière pleine » : en emploi aux deux dates
- « Carrière discontinue » : au moins une période de chômage aux dates d'observation, tout en ayant déjà occupé un emploi

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de licence professionnelle, 2015

Pour aller plus loin

MENARD Boris

Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage

CEREQ, Bref du Céreq n°322, septembre 2014

MIGNOT-GERARD Stéphanie, PERRIN-JOLY Constance, SARFATI François, VEZINAT Nadège

L'apprentissage de l'enseignement supérieur ou l'art d'une relation à trois

Centre d'études de l'emploi, Connaissance de l'emploi n°119, mars 2015.

THEOPHILE Nadine

Licence professionnelle : évolution depuis 10 ans

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note OFIPE n°18, février 2014.